



La convention a été signée dans les locaux de la communauté des communes de la Vallée du Golu.

/ PHOTO JOSÉ MARTINETTI

La communauté de communes de la Vallée du Golu a souhaité engager une démarche de développement durable sur son territoire. Et le CPIE-centre Corse A Rinascita a proposé son soutien dans le cadre de la DDmarche. Une méthode construite par Mairie-conseil et l'Union nationale des CPIE. Elle vise à mettre en place et à construire le développement durable intercommunal en six étapes. L'objectif étant d'arriver à définir et à mettre en place un plan d'action. Des actions à engager en moins d'un an. "Au départ, notre volonté de nous associer au CPIE A Rinascita, a expliqué Jean-Baptiste Tafarielli, était motivée par l'animation en milieu scolaire autour du tri sélectif. Nous avons ensuite évolué vers cette idée de développement durable. Et c'est tant mieux. Cette mesure concernant le tri sélectif pourrait donc être la première étape dans le cadre de la DDmarche." Cette démarche est participative. Elle se veut très simple et très facilement applicable. "Et le point important de cette démarche est qu'elle est portée par les élus communautaires. Ce sont eux qui en sont les

moteurs. Il doit donc y avoir au préalable une motivation suffisante de ces derniers pour s'engager dans cette DDmarche. Il faut également noter que nous bénéficions d'un accompagnement national et que l'intercommunalité de la vallée du Golu fait partie des 24 structures retenues à ce niveau", a expliqué Fabien Arrighi, directeur du CPIE. Effectivement, l'opération a débuté en 2010 et tous les ans une dizaine d'intercommunalités sont retenues pour cette démarche. Ainsi, tous les deux mois les deux partenaires se rendront à Paris pour bénéficier de sessions de formations quant aux méthodes nécessaires pour son application au niveau de l'animation et de la méthodologie.

Objectif : label Agenda 21

La communauté de communes de la vallée du Golu, qui a la maîtrise d'ouvrage de l'opération et une partie de la maîtrise d'œuvre, s'est donc engagée dans cette DDmarche avec comme objectif de viser une labellisation Agenda 21 à court terme. Notons que le projet sera soutenu par un technicien du CPIE, en l'occurrence

Violette Foubert, et par Anne-Laure Filippi, directrice de l'intercommunalité, "en collaboration avec Natifa, étudiante à l'Université de Corse, diplômée d'un Master risques majeurs. Elle vise un deuxième Master intitulé eau et environnement. Elle est à nos côtés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage universitaire de neuf mois", a souligné Mme Filippi. Cette DDmarche s'appuie donc sur six étapes. Et la première a été de signer la convention de partenariat, montrant ainsi la mobilisation des élus communautaires. Reste à présent à mettre en place un comité de pilotage de manière à engager la réflexion sur ce fameux plan d'actions. Comité de pilotage composé en majorité d'élus communautaires, mais aussi de divers acteurs du territoire. En même temps que la mise en place du comité de pilotage, il sera nécessaire de repérer les bonnes pratiques existantes sur le territoire de manière à construire au mieux un plan d'actions.

Marlo GRAZI
migrazi@corsemath.com